

LETTRE INFO N°12



31 / 03 / 2026

CONGRES DU SNEP FSU 2026

Le congrès du SNEP FSU s'est tenu du 23 au 27 mars dernier.

En amont de ce congrès national réunissant des délégations de tous les départements de France : hexagone et Outremer, un congrès spécifique OUTREMER s'est tenu le jeudi et vendredi précédent afin d'y évoquer avec toutes les délégations ultramarines des spécificités de ces départements atypiques et de leurs conditions d'enseignement et d'apprentissage bien particulières.

CONGRES SPECIFIQUE OUTREMER AU SNEP FSU

En amont du congrès national du SNEP FSU s'est tenu le congrès OUTREMER les 22 et 23 mars 2026. Les délégations de Martinique, Guadeloupe, Mayotte, Réunion, et Guyane se sont réunies afin d'échanger avec le bureau national sur des thèmes très spécifiques des régions ultra marines.

Afin de sensibiliser et porter des revendications précises au niveau du national l'ensemble des DROM a contribué à la réalisation d'un projet d'ordre du jour pour ce congrès.

L'objectif étant à l'issue des 2 jours de débats d'aboutir à une motion outremer mettant en avant un ensemble de points de revendications communs malgré la singularité de chacun des territoires concernés.

I. Condition de vie des élèves

II. Rémunération et Protection Sociale : L'exigence de l'équité

- 1. Sanctuarisation de la majoration de traitement (Vie Chère)
- 2 Retraite : Pour un système par répartition intégrant la majoration
- 3 Déconjugalisation et extension des indemnités (ISG / IRPL)

III. Infrastructures : Plan d'Urgence, Sécurité et "Savoir-Nager »

- 1. Expertise et accès aux installations sportives
- 2. Plan "Plateaux Couverts" et Priorité au "Savoir-Nager »
- 3. Sanctuarisation des lieux de pratique et Responsabilité Juridique

IV. Santé au Travail et Urgence Climatique

- 1. Médecine du travail et Pénibilité

- 2. Norme "Confort Thermique Tropical", Risques UV et Environnementaux
- 3. Gestion de l'Eau : Souveraineté, Accès et Récupération

V. Carrière et Justice Administrative

- 1. Nationalisation de la gestion des CIMM
- 2. Actualisation de la carte "Ville" (QPV 2026)

Ce cadre de travail nous a permis à l'issue de débats riches et constructifs d'établir une proposition de motion outre mer qui fut présentée et soumise au vote lors du congrès national.

EBION Boris. Pour la Guyane.



LA DELEGATION OUTREMER INTERVIENT AU CONGRES NATIONAL DU SNEP FSU pour défendre sa motion et la faire voter !



La délégation OUTREMER a pris la parole le dernier jour du congrès national du SNEP FSU afin de présenter sa motion et la faire voter par les congressistes.



Vidéo complète de l'intervention de la délégation à retrouver en ligne sur la page Facebook du SNEP FSU Guyane

Motion : Pour un Plan d'Urgence et d'Équité Réelle en Outre-mer

Le Congrès National du SNEP-FSU, réuni à Guidel, affirme son soutien indéfectible aux collègues et aux élèves des territoires d'Outre-mer, confrontés à des conditions d'étude et d'exercice durablement dégradées et marquées par des inégalités structurelles persistantes.

Constat : une rupture manifeste de l'égalité républicaine

Le Congrès dénonce l'abandon persistant des services publics en Outre-mer. L'éloignement géographique et les contraintes climatiques ne sauraient plus servir de justification à :

- La dégradation des infrastructures sportives, majoritairement à ciel ouvert, conjuguée à un déficit structurel d'équipements et à un manque de proximité, exposant les usagers à des risques sanitaires (rayonnement UV, chaleur extrême, sargasses, brumes de sable) et générant des temps de déplacement incompatibles avec les apprentissages ;
- L'incapacité à garantir l'apprentissage du « savoir-nager » en raison de l'insuffisance de bassins de proximité ;
- Une gestion administrative opaque des carrières, ainsi qu'un affaiblissement de la protection sociale, notamment en cas de maladie ou au moment de la retraite.

Revendications : pour un engagement immédiat de l'État et des collectivités

1. Un plan de « tropicalisation » des infrastructures

Le SNEP-FSU exige la mise en œuvre d'un plan pluriannuel ambitieux de financement permettant :

- **La couverture des plateaux sportifs et la création d'équipements sportifs de proximité, intégrant, lorsque les configurations le permettent, des dispositifs de production d'énergie renouvelable (notamment des panneaux solaires),** afin de garantir l'accès aux apprentissages et d'améliorer les conditions d'enseignement ; ces dispositifs contribuant, pour les installations intra-muros, à l'alimentation des bâtiments scolaires, notamment pour la climatisation des salles de classe ;
- **La construction de bassins d'apprentissage de la natation ;**
- **L'instauration d'une norme de « confort thermique »** incluant l'accès garanti à l'eau potable et à des zones d'ombre sur tous les lieux de pratique ;
- L'installation de dispositifs de stockage (citernes tampons) afin de faire face aux situations d'urgence ;
- **Un plan massif et prioritaire de rénovation et de sécurisation des réseaux d'alimentation en eau,** afin de garantir un accès continu, de qualité et équitable à l'eau potable sur l'ensemble des territoires ;
- **La mise en place de dispositifs pérennes de prévention et de gestion des échouements de sargasses,** incluant l'installation de barrages et de dispositifs de déviation en mer, le déploiement de moyens de collecte en mer (notamment via des embarcations spécialisées), ainsi que l'organisation d'un ramassage systématique sur les zones littorales les plus exposées, afin de limiter les impacts sanitaires, environnementaux et sur les pratiques physiques et sportives.

2. La sanctuarisation du pouvoir d'achat et de la protection sociale

- **Santé :** maintien intégral des majorations de traitement (40 %, 53 %, etc.) pour tous les agents en CMO, CLM et CLD, à plein comme à demi-traitement ;
- **Pension de retraite en Outre-mer :** réaffirmation du principe d'un régime de **retraite par répartition**, s'opposant à toute forme de capitalisation, et **instauration d'un dispositif garantissant une pension intégrant la majoration de traitement liée à la vie chère** pour les fonctionnaires ayant exercé au moins 15 ans en Outre-mer et y conservant leur résidence principale.

Le SNEP-FSU revendique la transformation de cette majoration en bonification indiciaire intégrée au traitement, dans les mêmes conditions d'exercice et de résidence, entrant dans la base de calcul des pensions, incluant les taux de majoration en vigueur (40 %, 53 %, etc.), afin d'en garantir la pleine prise en compte dans les droits à pension.

Au-delà de la nécessaire compensation de la cherté de la vie, cette mesure vise à favoriser l'ancrage durable des retraités, dont l'engagement associatif, éducatif, social et citoyen constitue une richesse essentielle pour le territoire. Elle contribue pleinement à la continuité du service public, au lien social et au développement local ;

- **Indemnités :** Déconjugalisation de l'ISG (fin du non-cumul pour les couples) et extension de l'Indemnité de Remboursement Partiel des Loyers (IRPL) face à la pression immobilière.

3. La reconnaissance de la pénibilité et de la santé au travail

Le Congrès exige :

- La reconnaissance du métier de professeur d'EPS en zone tropicale comme métier à risque (exposition aux UV, troubles auditifs, pathologies vocales) ;
- La mise en place d'un suivi médical renforcé, incluant une visite de carrière au minimum tous les cinq ans.

4. Une justice administrative nationale

Afin de mettre fin aux inégalités de traitement entre académies, le SNEP-FSU revendique :

- La nationalisation de la gestion des CIMM ;
- L'actualisation immédiate de la carte des établissements prioritaires (QPV 2026) ;
- La revalorisation des priorités légales, notamment celles fondées sur le CIMM, ainsi que des bonifications associées, afin d'en garantir l'effectivité et d'éviter leur contournement par des dispositifs spécifiques d'attractivité ;

Conclusion et mandat

Le Congrès mandate le Bureau National pour inscrire ces revendications comme une priorité dans les négociations avec les ministères de l'Éducation nationale et des Outre-mer.

 **L'égalité réelle n'est pas une option : c'est un droit.**

Le SNEP-FSU refuse que la géographie serve de prétexte à une sous-citoyenneté administrative, sociale et pédagogique.

Sous les applaudissements nourris et l'ovation des représentants SNEP de toutes les académies, la motion a été adoptée à l'unanimité !

MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONGRESSISTES



CONGRES NATIONAL SNEP FSU

Lors de ces 5 jours de débats, les mandats du SNEP FSU ont été discutés, en commissions, puis de nouveau en plénière, avant d'être soumis aux votes des congressistes.

Ces mandats vont déterminer les orientations dans chaque académie et guider les revendications des sections locales.

Au niveau GUYANE nous avons pu retrouver dans les textes proposés des ajouts issus du congrès académique de Guyane qui s'est tenu en janvier 2026 à ROURA.

LES GRANDS MANDATS DU SNEP FSU

THEME 1 : DONNER À L'ÉCOLE PUBLIQUE ET À L'EPS LES MOYENS D'ÉMANCIPER TOUTES LES JEUNESSES

1. Défense de l'École Publique et Laïcité

- **Nationalisation de l'enseignement privé** : Le SNEP exige la nationalisation des établissements privés sous contrat pour créer un réseau unique, public et gratuit, garantissant une réelle mixité sociale.
- **Fin des subventions au privé** : Arrêt immédiat de l'utilisation de l'argent public pour financer le secteur privé.
- **Gratuité effective** : Assurer une gratuité complète de l'école publique.

2. Moyens pour la réussite de tous les élèves

- **Baisse des effectifs** : Limitation à **20 élèves par classe** en collège et en LP (**16 en éducation prioritaire**) et 24 en lycée.
- **Renforcement de l'Éducation Prioritaire (EP)** : Extension de la carte de l'EP aux lycées et attribution de moyens basés sur les besoins réels sans quotas préalables.
- **Équipes pluriprofessionnelles** : Présence à temps complet d'infirmier-es, de psychologues (Psy-EN) et d'assistant-es sociaux dans chaque établissement.

3. Transformation de l'EPS et du Sport Scolaire

- **Augmentation du temps d'EPS** : Passage à **4 heures d'EPS hebdomadaires** pour tous les élèves. En lycée, passage de 2 à 3h serait une première étape vers les 4h.
- **Savoir-nager** : Faire respecter la priorité nationale inscrite dans les programmes avec un accès garanti et gratuit aux piscines ou bassins aménagés pour les scolaires. Le rapport MEN et JS (juin 2019) estime réducteur un temps supérieur à 20min pr accéder au lieu de pratique.
- **Sanctuarisation de l'AS** : Maintien du forfait obligatoire de **3 heures d'Association Sportive (AS)** dans le service des enseignants d'EPS et **priorité d'accès aux équipements sportifs pour le public le mercredi après-midi.**
- Le SNEP FSU demande que **l'UNSS soit éligible au PASS'SPORT**. La subvention du MEN doit être suffisante pour permettre **la gratuité des déplacements sur les rencontres UNSS** pour toutes les AS. **La participation active à l'AS** doit apporter une valorisation dans le nouveau DNB et dans Parcoursup
- Le SNEP FSU revendique que **la spécialité EPPCS** soit présente dans tous les établissements et soit prise en compte pour l'affectation en STAPS.
- **Des enseignants en nombre suffisant** : 10% de TZR dans chaque département.
- **Evaluations communes par niveau et par APSA, épreuves nationales aux examens.**
- **Equipements sportifs suffisants** : de qualité, plan pluriannuel de construction et de rénovation
- **Favoriser** la co-intervention dans les classes (3profs 2 classes, ...)

4. Inclusion et Égalité

- **Inclusion réelle** : Présence obligatoire d'un-e **AESH** pour accompagner les élèves à besoins particuliers en cours d'EPS et à l'AS, avec une formation spécifique pour ces personnels.
- **Lutte contre les stéréotypes** : Utiliser l'EPS pour déconstruire les stéréotypes de genre et favoriser l'accès des filles aux pratiques sportives.
- **Opposition au SNU** : Refus de la militarisation de la jeunesse et **de toute valorisation du SNU dans Parcoursup.**
- **Accorder du temps de concertation** aux équipes péda en diminuant les O.R.S

5. Organisation du temps scolaire

- **Scolarité de 2 à 18 ans** : Rendre la scolarité obligatoire dès 2 ans (en maternelle) et jusqu'à 18 ans.
- **Semaine de 32 heures** : Proposition d'une semaine de présence maximale de 32h au collège, incluant les cours, le travail personnel encadré et les projets culturels, pour supprimer le travail à la maison le soir.
- Le SNEP FSU est opposé à **l'annualisation des EDT**
- **La formation continue** se doit d'être sur le temps de service et sur le temps scolaire
- **Le SNEP FSU demande la suppression des logiciels type IPACK EPS** contribuant au recueil de données de terrain sous prétexte de pilotage de la discipline.

THEME 2: LA DEMOCRATISATION DE L'ACCES AU SPORT, A LA CULTURE ET AUX LOISIRS COMME LEVIER D'EMANCIPATION POUR LA JEUNESSE.

1. Développement du Sport Scolaire (UNSS)

- **Préservation des 3h d'AS** : Maintien impératif du forfait de 3 heures hebdomadaires intégrées au service des enseignants d'EPS pour l'animation de l'Association Sportive (AS).
- **Accessibilité financière** : Gratuité ou baisse drastique du coût des licences pour les élèves, financée par l'État, afin de lever les barrières sociales.
- **Priorité aux installations** : Garantie d'un accès prioritaire aux équipements sportifs publics pour le sport scolaire, notamment le mercredi après-midi.
- **Sanctuarisation du mercredi après midi.**
- Le SNEP FSU demande le **doublement de la subvention** MEN à L'UNSS

2. Équipements sportifs et aménagement du territoire

- **Plan d'urgence "Équipements"** : Lancement d'un grand plan pluriannuel de construction et de rénovation de gymnases et de piscines, géré par un service public du sport. (Gymnase score). Ce plan doit **impérativement intégrer un volet spécifique pour les territoires d'outremer** visant à rattraper le retard structurel en équipements couverts et nautiques.
- **Réduction des inégalités territoriales** : Correction des déserts sportifs (zones rurales et quartiers populaires ainsi que les zones isolées des DOM) pour garantir le droit à la pratique partout.
- **Prise en charge intégrale par les collectivités** des coûts de transport scolaire vers les installations sportives.
- **Un groupe de travail tripartite doit être installé** dans chaque département / région réunissant la collectivité, l'Education Nationale, et le SNEP FSU.

3. Complémentarité École / Clubs

- **Refus de la sous-traitance** : Opposition aux dispositifs qui externalisent l'EPS vers le secteur privé ou associatif (type "2h de sport en plus").
- **Soutien au sport civil** : Revendication d'un ministère des Sports fort et de moyens accrus pour les clubs amateurs et les fédérations affinitaires (FSGT, UFOLEP), plutôt que pour le sport professionnel marchand.
- **Le SNEP FSU propose une réaffectation systématique des excédents** des grandes compétitions vers les politiques publiques sportives.
- **L'argent public** doit d'abord bénéficier au service public et aux associations qui servent l'intérêt général.

4. Jeunesse et Autonomie

- **Allocation d'autonomie** : Création d'une allocation universelle pour les jeunes afin de les libérer de la dépendance économique familiale et favoriser leur accès aux loisirs et à la culture.
- **Droit aux vacances** : Développement de dispositifs publics permettant à tous les jeunes de partir en vacances et d'accéder aux colos et centres de loisirs.

5. Culture et Loisirs

- **Émancipation culturelle** : Intégration des pratiques artistiques et culturelles comme droits fondamentaux, au même titre que l'éducation et la santé.
- **Refus de la consommation** : Promotion d'une culture et d'un sport basés sur le partage et la solidarité, contre la vision libérale de "consommation de services".

Le SNEP-FSU prône un service public du sport et de la culture renforcée, où l'école (via l'EPS et l'AS) joue un rôle central pour compenser les inégalités sociales.

THEME3: RECONNAITRE L'ENGAGEMENT DES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE AU SERVICE DE L'INTERET GENERAL

1. Salaires et revalorisation de la carrière

- **Augmentation immédiate** : Revalorisation de **10 % de la valeur du point d'indice** et son indexation sur l'inflation.
- **Rattrapage indiciaire** : Ajout de **80 points d'indice** à chaque échelon de toutes les grilles.
- **Unification des corps** : Alignement de la grille des professeurs d'EPS et de sport sur celle des agrégés (revendication du "tous et toutes agrégé-es").
- **Refus de l'indemnitaire** : Opposition à la politique du "travailler plus pour gagner plus" (HSA, pacte) et demande d'intégration des primes dans le traitement indiciaire.
- **Aménager les fins de carrières.**

2. Statut et conditions de travail

- **Abrogation des réformes** : Demande d'abrogation de la **loi de transformation de la fonction publique** (2019) et de la dernière **réforme des retraites**.
- **Arrêt du "Pacte"** : Suppression de ce dispositif jugé comme un outil de contractualisation et de destruction du statut. Et abondement en HEURES POSTES.
- **Recrutement** : Création massive de postes de titulaires pour mettre fin au recours systématique aux contractuels et assurer les remplacements (objectif de 10 % de TZR).

3. Démocratie sociale et instances

- **Retour du paritarisme** : Rétablissement des prérogatives des **CAP** (Commissions Administratives Paritaires) sur les mutations et promotions pour garantir la transparence et l'équité.
- **Santé au travail** : Rétablissement des **CHSCT** (en remplacement des FSSCT) et reconnaissance de la pénibilité du métier d'enseignant d'EPS.

4. Égalité professionnelle et lutte contre les violences

- **Égalité femmes-hommes** : Mise en œuvre de mesures contraignantes pour l'égalité salariale et accès facilité des femmes aux fonctions les plus rémunératrices.
- **Mixité des métiers** : Instauration de **quotas progressifs** à l'entrée en STAPS et au CAPEPS pour rééquilibrer la part des femmes dans la profession.
- **Lutte contre les VSS** : Formation des personnels et mise en place d'un guide de gestion RH pour le recueil de la parole en cas de **violences sexistes et sexuelles**.
- Déconnexion entre **évaluation et avancement**.
- **Le SNEP FSU continue de porter la revendication d'un mouvement national en un seul temps.** Permettant aux collègues de demander des vœux larges et/ou précis, pouvant aller jusqu'à l'établissement.

5. Revendications pour les retraités

- **Pouvoir d'achat** : Indexation des pensions sur le salaire moyen et maintien de l'abattement fiscal de 10 %.
- **Santé** : Égalité d'accès aux soins et prise en charge de l'autonomie.

THEME4: RENFORCER NOTRE SYNDICALISME DE MASSE, POUR AGIR, LUTTER ET TRANSFORMER.

1. Renforcement du rapport de force

- **Syndicalisme de lutte** : Réaffirmer que les conquêtes sociales (statuts, congés, retraites) ne s'obtiennent que par le conflit social et la construction de fronts larges.
- **Contre le "Nouveau Management Public"** : Refus de l'individualisation des carrières et de la mise en concurrence des personnels.

2. Transformation de l'École et de l'EPS

- **Défense du Statut** : Protection du statut de fonctionnaire contre la loi de transformation de la fonction publique de 2019.
- **Conception "Culturaliste"** : Promotion d'une EPS basée sur la solidarité et le partage, à l'opposé d'une vision libérale ou purement utilitaire du sport.
- **Sport Scolaire** : Défense du forfait de 3h d'AS (Association Sportive) intégré au service des enseignants.

3. Vie syndicale et démocratie

- **Unité syndicale** : Volonté de renforcer la **FSU** (Fédération Syndicale Unitaire) en vue des élections professionnelles et de travailler à des rapprochements avec d'autres forces syndicales (CGT, Solidaires).
- **Proximité** : Renforcement de la présence syndicale dans les établissements (S1) et sur le terrain pour rompre l'isolement des collègues.
- **Inclusion** : Priorité à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) et pour l'égalité réelle au sein de la profession.
- **Engager davantage de collègues** dans les luttes syndicales / contact permanent avec la profession
- **La rencontre syndicale** permet de rompre l'isolement
- **L'adhésion** : priorité du syndicat pour nourrir le rapport de force. Le nombre d'adhérents est la base du rapport de force.
- **Renforcer l'outil syndical** sur l'entrée dans le métier et les non titulaires.

4. Solidarité Internationale

- **Coopération** : Soutien aux projets internationaux (Palestine, Sahraouis...)
- Poursuivre le travail **avec l'EUPEA** (*European Physical Education Association*) pour promouvoir le modèle de l'EPS "à la française".
- Renforcer les liens avec les **syndicats européens**.

BOUDAY Xavier, et EGEA Andrea

Co-secrétaires académiques présents au congrès National du SNEP FSU pour la GUYANE.

ZOOM EXTREME DROITE

L'extrême droite aux portes du pouvoir : un poison à combattre par la résistance collective

1. Constat : Une progression inquiétante

- **Niveau mondial et national** : L'accession au pouvoir de l'extrême droite dans de nombreux pays (États-Unis, Hongrie, Italie, Argentine, etc.) et de sa progression en France, y compris dans les territoires d'Outre-mer est alarmante.
- **Banalisation des idées** : Le SNEP dénonce la diffusion des discours racistes et réactionnaires, portée par le RN, Reconquête et divers groupuscules identitaires.
- **Causes identifiées** : Cette montée est analysée comme la conséquence du recul des solidarités collectives, de l'abandon de certains territoires par les politiques publiques et de l'instrumentalisation de la peur.

2. Une menace pour le modèle social et l'école

- **Opposition aux valeurs du service public** : Le SNEP-FSU affirme que le projet de l'extrême droite est incompatible avec les missions de l'école publique et de l'EPS (émancipation, solidarité, égalité).
- **Danger démocratique** : L'extrême droite menace les libertés individuelles et collectives ainsi que les droits des travailleurs.
- **Lien avec le capitalisme** : l'extrême droite ne s'attaque pas au partage des richesses et reste ancrée en faveur du patronat, s'opposant à la justice sociale et fiscale.

3. Revendications et Axes de lutte

- **Engagement militant sur le lieu de travail** : Le SNEP-FSU appelle chaque agent à intervenir immédiatement et fermement dès que des idées d'extrême droite émergent sur le lieu de travail, en apportant des démentis argumentés.
- **Construction d'un front social** : Le syndicat préconise de participer à toutes les initiatives et mobilisations larges pour s'opposer aux attaques de l'extrême droite.
- **Promotion de la justice sociale** : Pour contrer "le poison" de l'ED, le SNEP revendique un changement radical de politique vers plus de justice sociale, environnementale et fiscale, seule réponse durable à la misère qui fait le lit de ces idées.
- **Protection des personnels** : Le SNEP-FSU s'engage à organiser un plan d'action pour protéger les personnels face aux dérives autoritaires ou aux agressions de groupuscules.

La lutte contre l'extrême droite est une priorité qui passe par le combat idéologique quotidien, le renforcement des services publics et la construction d'un rapport de force pour une société plus juste.



SE SYNDIQUER... IL N'EST JAMAIS TROP TARD POUR BIEN FAIRE !

Pas de syndiqué·es = Pas de syndicat = Pas de défense de ses droits.

Se syndiquer? C'est un **Incontournable** !

Nous sommes toujours **84** syndiqués !!

Qu'attends tu pour apporter ton soutien au SNEP FSU
Guyane ??

Adhérer, c'est donner de la force à nos actions,
nos idées et nos propositions.

Alors n'hésite plus, rejoins le SNEP-FSU !

La syndicalisation nous dégage du temps pour organiser des stages, aider les collègues, revendiquer des meilleures conditions de travail, des augmentations de salaires, défendre le service public... Bref pour militer !

Le « **Tous et toutes Ensemble** » se fabrique.

ENSEMBLE on pèse bien plus.

ENSEMBLE nous sommes + efficaces, écoutés, et respectés

Se syndiquer c'est construire ce « **NOUS** » pour répondre à la fois aux problèmes des personnes, du métier, et de la discipline => **Une profession organisée, solidaire** est plus efficace, plus entendue et mieux considérée.

⇒ Se syndiquer au SNEP-FSU ? <https://lesite.snefpsu.fr/adhesion-par/>



EGEA Andrea.

Pour le SNEP FSU Guyane